

Le 4 octobre 2010

RAPPORT SUR LE PROJET D'OUVRAGE

DE M. CAMILLE SARI

L'ALGÉRIE ET LE MAROC : QUELLES CONVERGENCES ÉCONOMIQUES ET MONÉTAIRES ?

Ce projet d'ouvrage résulte d'une thèse de doctorat en sciences économiques intitulée *La politique de change au Maroc et en Algérie : une étude comparative*. Préparée sous la direction de Mme Suzanne de Brunhoff, directrice de recherche au CNRS, puis de moi-même, cette thèse fut soutenue à l'Université de Paris 8 le 15 décembre 2000, devant un jury comprenant M. Michel Rosier, professeur à l'Université Marne-la-Vallée, M. Mehrdad Vahabi, maître de conférences à l'Université Paris 8, et moi-même. Le jury avait autorisé la publication de cette thèse en l'état ; l'ouvrage, qui reprend environ 70% de cette thèse, bénéficie donc ainsi d'une validation académique.

L'ouvrage s'inscrit dans une perspective ouverte par le processus qui, s'étalant sur vingt ans (de la création du système monétaire européen en 1979 à celle de la zone euro en 1999), a conduit à la création d'une monnaie unique pour un ensemble de pays demeurant politiquement indépendants. Ce succès – illustré en particulier par la résilience de l'euro lors de la crise financière observée depuis 2008 – pose la question de l'opportunité de la création d'une zone monétaire entre d'autres pays. L'exemple du Maghreb, et plus particulièrement de l'Algérie et du Maroc, s'inscrit dans cette perspective.

Ce genre d'interrogation suscite trois questions : 1) Les caractéristiques des pays considérés leur permettent-elles de constituer une zone monétaire efficace et stable ? 2) Quel processus permet d'y conduire ? 3) Quel taux de change adopter entre les monnaies concernées ? L'ouvrage de M. Sari permet d'aborder ces trois questions d'une façon à la fois éclairée et constructive. A partir de l'étude des systèmes productifs des deux pays, il fournit des éléments justifiant d'un point de vue économique la constitution d'une zone monétaire entre l'Algérie et le Maroc. Il suggère un processus graduel, dont la première étape serait l'établissement d'une monnaie commune (qu'il baptise « Dinrham », contraction du dinar algérien et du dirham marocain) dans laquelle seraient réglés les échanges